

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2023**

Date de convocation : vendredi 30 juin 2023

Délibération n° CC_2023_147
Nomenclature : 4.4.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à Mme Annie GRELET,
Mme Aurore DESCHAMPS à M. Philippe ROUET,
M. Alexandre GRENOT à M. Francis GRELLIER,
M. Pierre TUAL à M. Joseph DE MINIAC, Mme
Véronique CAMBON à Mme Caroline AUDOUIN,
M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON,
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI,
M. Pierre HERVE à M. David MUSSEAU

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Régie des déchets - Recrutement de
personnel sous contrat de droit privée à durée
indéterminée

Le 6 juillet 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Annie GRELET, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, Mme Anne RAYNAUD, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Eric BIGOT, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Bernard COMBEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, Mme Céline VIOLLET, M. Michel ROUX

Secrétaire de séance : Mme Annie GRELET

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que suite à la vacance d'un poste de chauffeur-polybenne (mutation externe) et le départ prochain d'agents (démission et retraite) et, pour les besoins de service de la Régie des déchets, il est nécessaire de recruter :

- un agent chauffeur- polybenne en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de droit privé à temps complet,
- 4 agents chauffeurs-ripeurs en CDI de droit privé à temps complet.

Les agents seront recrutés sous contrat de droit privé à durée indéterminée (statut SPIC) à temps

complet et seront régis par la convention collectivité nationale des activités du déchet.

La rémunération des agents recrutés sera celle prévue par les « accords salaires » de la profession, sur la base de la valeur mensuelle du point fixée à 16,81 euros depuis le 1^{er} août 2022.

Pour le poste de chauffeur-polybenne, le salaire de base correspondra à un emploi de niveau III - position 1 - coefficient 114, soit 1916,34 euros bruts mensuels.

Pour les postes de chauffeur-ripeurs, le salaire de base correspondra à un emploi de niveau II - position 3 - coefficient 110, soit 1849,10 euros bruts mensuels.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023,

Vu les avis favorables du Conseil d'Exploitation de la Régie des déchets en date du 16 mai 2023,

Considérant la nécessité de recruter un agent chauffeur-polybenne et 4 agents chauffeurs-ripeurs au sein de la régie suite à des départs d'agents,

Considérant les crédits prévus au budget annexe de la régie des déchets 2023, chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de procéder** au recrutement de 5 agents sous contrat de droit privé à durée indéterminée, conformément aux éléments mentionnés ci-dessus.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social et de l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Annie GRELET

Pour extrait conforme,
Le Président,

12 Bd Guillet Maillet
17100 SAINTES
de Saintes Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.